

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet tenue le 20 juillet 2015 à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire, Mme Irène Nadeau, les conseillères Colleen Griffin, Émilie La Salle, Jean-Louis Corriveau, Mario Tremblay et Richard La Salle.

Est également présent : M. Michael Derouin

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. INSPECTEUR EN BÂTIMENT
4. CLÔTURE CENTRE DES LOISIRS
5. MUR DE SOUTIEN BUREAU MUNICIPAL
6. DÉPENSES DIRECTEUR ADJOINT
7. PÉRIODE DE QUESTION
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres présents accusent réception de l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour conformément à l'article 152 de code municipal.

170-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H00.

Adoptée

171-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

172-2015 INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité retienne les services de M. Gaétan Boulanger pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment. Le poste est à temps partiel et la rémunération sera de 18.00 l'heure. Ses déplacements seront remboursés à raison de 0.45/km.

Un contrat sera signé avec le candidat à la fin de la période de probation de 6 mois.

Adoptée

173-2015 CLÔTURE CENTRE DES LOISIRS

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité accorde

Un contrat à Clôture Dumouchel Inc. au montant de 4,900.00\$ plus les taxes pour l'installation d'une clôture au Centre des Loisirs.

Je, Jacques Mantha secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaire.

Adoptée

MUR DE SOUTIEN BUREAU MUNICIPAL

Le dossier est étudié. Il manque quelques informations. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

DÉPENSE DIRECTEUR ADJOINT

Il faut engager des dépenses supplémentaires afin d'installer le directeur général adjoint. On s'informe des coûts que cela représentent et aviserons le conseil.

174-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19H40.

Adoptée

Irène Nadeau, maire

Jacques Mantha sec-très. dg